

stage académique sur les droits des précaires au sein de l'éducation nationale : lutter et agir !

jeudi 15 et vendredi 16 déc. 2022
à Grenoble (local sud-solidaires)

La précarité concerne 1/4 des salarié.es de l'éducation nationale. De plus l'Etat en tant qu'employeur déroge à certains principes du code du travail (ex : possibilité de ne pas cotiser à l'assurance chômage).

Le quotidien est souvent un calvaire.

D'une part, les contrats se multiplient, de droit public (**enseignant-e-s en CDD ou CDI, AED, AESH...**) comme de droit privé (contrat privé, service civique) D'autre part, les types de contrats ne recouvrent pas les différentes missions exercées par les salarié-e-s précaires.

De plus, **les pratiques diffèrent largement d'un employeur à un autre** : les rectorats, par exemple, ne traitent pas les enseignant-e-s contractuel-le-s de la même manière dans toutes les académies. Enfin, la réglementation concernant les non-titulaires est extrêmement complexe : il est difficile de s'y retrouver entre les textes recouvrant l'ensemble de la fonction publique, les textes spécifiques pour telle ou telle mission, et les textes émanant directement des employeurs, sans compter les multiples jurisprudences qui orientent la compréhension de la réglementation.

Se former permet de se faire moins exploité.e !



Les journées de formations syndicales sont un droit !

On a le droit à 12 jours / an et c'est compté comme du temps travaillé, donc payé !

syndiqué.es ou non : inscrivez-vous !





Le programme du stage

est susceptible d'évoluer en fonction des inscrit.es et des questions que vous voulez aborder.

N'hésitez donc pas à envoyer vos envies de formation avec votre intention de participer à ce stage et aux repas du midi

: isere@sudeducation.org



<p>8h30 Accueil café</p> <p>Matin</p> <p>9h</p> <p>À</p> <p>12h30</p>	<p>9h - Présentation du syndicat Solidaires et SUD éducation</p> <p>9h30 - Présentation de la précarisation au sein de l'éducation nationale</p> <p>10h - Droits et obligations dans la Fonction Publique pour les statuts précaires de droit public (Prof contractuel, administratif, AED, AESH...).</p>	<p>9h - Les combats juridiques de SUD educ contre la précarité</p> <ul style="list-style-type: none">- Prime Réseau Educ Prioritaire- Contrat Unique d'Insertion- Service civique <p>10H30 - Ateliers :</p> <p>Un problème = une solution !</p> <ul style="list-style-type: none">- Lycée mutualisateur : fiche paie, trop perçu- PIAL : organisation PIAL, affectation, horaire,- Établissement : Problème d'équipe, autoritarisme de la direction...
<p> Repas collectif à prix solidaire </p>		
<p>Aprém</p> <p>14h</p> <p>À 17h</p>	<p>14h - Présentation des outils de recherche : legifrance, guide juridique Sud éducation ...</p> <p>14h30 - Ateliers juridiques : Se défendre au quotidien par type de contrat.</p> <ul style="list-style-type: none">- Connaitre ses droits et créer de la solidarité : EDT, missions, CDIsation, titularisation...- Contrats : AED, AESH, contractuels profs, stagiaires..	<p>14h : Débat en plénière :</p> <p>Quelles réponses face aux attaques sur les précaires ?</p> <ul style="list-style-type: none">- Précarisation des contrats de travail- Assurance chômage- Comment créer des caisses de grève de soutien aux précaires ?- Combattre la précarité à toutes les échelles (établissements, académie, interpro...)

La titularisation de toutes et tous les précaires sans condition de nationalité ni de concours est au cœur des revendications de SUD éducation.

Pourquoi?

L'Éducation nationale broie ses personnels, multiplie les types de contrats, tout en étant de plus en plus privatisée ! Seule une réflexion et action collectives nous permettront d'organiser nos luttes, de défendre nos droits syndicaux, et de militer quotidiennement au sein de cette institution.

Ce stage a pour but d'accueillir les précaires et titulaires de l'éducation nationale nouveaux afin d'être (in)formé.e et de mieux (ré)agir individuellement et collectivement. : rompre avec l'isolement, le morcellement des tâches et l'arbitraire de l'administration...

Envoyez votre demande de congé pour formation syndicale par la voie hiérarchique **dimanche 15 novembre** **dernier délai !**

Modèle de lettre ci-joint

Local Sud éducation 38

3 rue Federico Garcia
Lorca
38100 Grenoble

Comment?

Quoi faire?

Dès que vous avez déposé votre demande de congé, renvoyez-nous le bulletin-réponse ci-joint à :
isere@sudeducation.org
Ou au 3 rue Federico Garcia
Lorca 38100 Grenoble



Où?

Quand?

Jeudi 15 décembre 2022
(9h00-17h00)
vendredi 16 décembre 2022
(9h00-17h00)

Le congé pour formation syndicale est un droit (12 jours/an) pour tout.e salarié.e, titulaire ou non. Pour ce stage, vous pouvez demander une autorisation d'absence pour l'une des journées ou les deux jours (C'est mieux !). Pour ceux/celles en difficultés financières, il est possible de demander une aide financière (transport, repas) au syndicat et nous verrons ce que nous pouvons faire pour organiser la solidarité ! **Nous pouvons aussi chercher un hébergement chez les militant.e.s !**

BULLETIN REPONSE à nous envoyer par mail ou courrier

NOM : PRENOM :
LIEU de travail : STATUT :

Demande d'hébergement solidaire OUI NON
Repas pris le Jeudi midi OUI NON
Repas pris le Jeudi midi OUI NON

Téléphone portable : Mail :

Quelles sont vos attentes concernant ce stage ? Avez-vous déjà des questions à nous transmettre ?

Modèle pour s'inscrire au stage : Personnel Education nationale

« Lieu », le
Mme. la Rectrice/ M./Mme. Le/la
DASEN
s/c chef de service ou directeur de
composante /
s/c du chef d'établissement/
Ou Mme/M. l' IEN

Mme/M (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande a bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour / de 2 jours (selon besoin dans votre emploi du temps), en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation, qui se déroulera les 15 et 16 décembre 2022, à Grenoble, stage déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris).

Signature :

impératif :

Les délais étant courts , vous devez **déposer la demande samedi 15 novembre dernier délai.**

En cas de refus, contactez-nous immédiatement :

Isere@sueducation.org

et adressez-nous le double de la preuve du dépôt de votre demande de congé et une copie du courrier de refus.



Plus que jamais !

Modèle pour s'inscrire au stage Personnels agents techniques

« Lieu », le
Mme/M. le Président du Conseil General
/régional
s/c du chef d'établissement/
Ou Mme/M. l'inspecteur d'académie

Mme/M (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande a bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour / de 2 jours (selon besoin dans votre emploi du temps), en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du Décret n° 85-552 du 22 mai 1985, en vue de participer au stage de formation, qui se déroulera les 15 et 16 décembre 2022, à Grenoble, stage déclaré sous l'égide du CEFI Solidaires (31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)

Signature :

Si vous n'avez pas de réponse quinze jours avant le début du stage (soit jeudi 1 décembre), celui-ci est réputé accepté.

S'informez,
c'est savoir se défendre !

Savoir se défendre,
C'est s'organiser collectivement pour nos droits !

S'organiser collectivement,
C'est aussi se syndiquer !